



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Commission de suivi de site (CSS) pour la plate-forme de tri et de valorisation de terres de déblais associée à une installation de stockage de type ISDD exploitée par la société TERZEO sur le territoire des communes de Villenoy et d'Isles-les-Villenoy

Réunion du jeudi 9 novembre 2023

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie le jeudi 9 novembre 2023 sous la présidence de Monsieur Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Meaux.

### Étaient présents :

- Mme Agnès COURET, M. Etienne LEROY - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France – UD 77 ;
- Mmes Lisa SERVAIN et Florence LABBÉ - Agence régionale de santé – unité territoriale 77 ;
- M. Régis SARAZIN – Vice-président - Communauté d'agglomération du Pays de Meaux ;
- M. Frédéric HERVIER – Maire d'Isles-les-Villenoy ;
- Messieurs Lionel RAYMOND, Amaury CUDEVILLE, Pierre RAFFIN, Bernard DESAINDES, Enzo BIANCHI, Frank AMASSE, Lionel ARBANT – Société TERZEO ;
- Mme Mireille LOPEZ, M. Claude GAUTRAT - Association France Nature Environnement 77 ;
- M. Thomas CHAMBON – Association Villenoy Demain ;
- M. Yves GIULIANOTTI – Association MARNE ;
- M. Pascal MACHU – Association CALME ;
- Mmes Aurélie KAMINSKI et Isabelle MARCOS-LOURENCO - sous-préfecture de Meaux.

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en rappelant les points prévus à l'ordre du jour. Avant de laisser la parole à l'exploitant, il indique les absences dont il a eu connaissance en amont de la réunion. M. RAYMOND prend la parole pour informer les membres de la CSS du bon déroulement des travaux et du lancement de l'activité sur le site, en 2024.

### 1. Point sur le chantier de construction de la plateforme TERZEO

La présentation, qui s'appuie sur le diaporama projeté figurant en annexe 1, est assurée par M. CUDEVILLE, directeur de TERZEO.

#### a) Dépôt d'un permis de construire modificatif

Plusieurs raisons ont amené l'exploitant à déposer un permis de construire modificatif. La première étant la possibilité de pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'accueil des terres. Pour cela, il est nécessaire de renforcer et de rehausser le bâtiment. Le mode constructif modulaire des bureaux nécessite de mettre en place une toiture plate. La deuxième raison étant l'optimisation et l'agencement des procédés, qui ont connu des évolutions depuis 10 ans. Pour cela, il est nécessaire de déplacer le filtre presse et la STEP. Enfin, pour sécuriser l'arrivée des camions et la circulation des chauffeurs sur la plateforme, l'installation d'un « bungalow » bascule est prévue. Un permis de construire a également été déposé sur Villenoy pour la réalisation d'un bassin de 3000m<sup>3</sup> à l'usage du SDIS en cas d'intervention, pour l'ensemble du site.

M. GIULIANOTTI s'inquiète de la rehausse du toit du bâtiment d'accueil des terres et de son impact sur le respect des normes en matière de sécurité incendie. M. CUDEVILLE indique qu'il s'agit d'un point important qui a, entre autres, amené au dépôt du permis de construire modificatif. Les risques ont été réévalués par le SDIS qui a constaté la conformité des locaux en la matière.

Mme LOPEZ remarque la disparition du débourbeur et du déshuileur. M. CUDEVILLE indique que, bien que ces équipements n'apparaissent pas sur les plans, ils sont prévus. M. LEROY précise être allé personnellement sur le site, où il a constaté la présence des décanteurs déshuileurs et que les emplacements prévisionnels relatifs à la gestion des réseaux et de l'eau ont bien été réalisés dans le cadre des travaux en cours.

#### *b) Avancée des travaux*

À ce jour, les travaux du réseau d'eaux pluviales, ainsi que les travaux liés aux mesures compensatoires sont achevés. Les travaux du réseau process sont en cours de finition. En effet, l'étanchéité des bassins techniques est en cours de finalisation ainsi que la pose de géomembranes. La construction du bâtiment administratif doit débuter en début d'année 2024 pour une livraison en février. Suivront les travaux de gros œuvre, ainsi que la construction de l'installation industrielle, qui devraient s'achever vers avril 2024. La construction du bâtiment d'accueil des terres est prévue entre la mi-février et la fin juillet, pour une mise en service des activités de lavage, tri, valorisation des déchets entrants entre août et septembre 2024.

M. HERVIER s'interroge sur la réalisation de l'alimentation du réseau électrique. M. CUDEVILLE précise que sur les 4 transformateurs d'un total de 3000 KVA chacun, 2 sont actuellement opérationnels, dont 1 poste de livraison visible en bordure de la RD5 et 1 muni d'un transformateur basse tension pour l'alimentation du chantier. Les 2 transformateurs restant serviront à la gestion des eaux du site et l'alimentation du process. En cas de surplus d'électricité produit par la couverture photovoltaïque du bâtiment, le courant sera revendu à EDF.

#### *c) Planning des travaux*

Concernant la poursuite des travaux, M. GAUTRAT demande si d'autres travaux de terrassements sont prévus sur le site de l'ISDD. M. CUDEVILLE expose que les terrassements correspondant aux constructions de la plate-forme et des bâtiments sont achevés. Toutefois, d'autres terrassements seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux en respectant un phasage. Celui-ci permettra aux espèces présentes de se déplacer et de vivre paisiblement, conformément aux mesures compensatoires prévues. Des espaces relais existent au sein du chantier pour permettre également la vie et le repli des espèces durant les travaux. M. LEROY précise que la nature géologique des argiles mises en œuvre impose à l'exploitant de fonctionner alvéoles par alvéoles, pour ne pas fragiliser les argiles.

Mme LOPEZ demande des précisions concernant l'achèvement des opérations de terrassement, mentionné pour octobre 2023 dans le graphique. M. CUDEVILLE indique que sur les 30 hectares situés au sud de l'autoroute, après déduction des 3 hectares de zone sarcophage, les 27 ha restant de zones naturelles ont bien été intégralement traités en mesures compensatoires. Les aménagements sont achevés depuis avril 2023. Durant le printemps et l'été, il n'y a pas eu de travaux, les engins ont uniquement transité sur cette zone. Depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'octobre, les travaux de terrassement se sont déroulés uniquement dans l'amorce de l'ISDD et au niveau de la future plate-forme. Le transfert des engins s'effectuant uniquement par les pistes périphériques. L'exploitant indique avoir dû, plusieurs fois, rappeler à l'ordre le prestataire en raison d'un manquement sur l'arrosage régulier des pistes, ce qui a provoqué quelques envolées de poussières lors des périodes sèches.

M. GIULIANOTTI attire l'attention de l'exploitant sur la présence récurrente de boue sur les routes durant les travaux, ce qu'il considère comme pouvant être dangereux. M. CUDEVILLE indique que les balayeuses ont procédé au nettoyage régulier de la chaussée pour pallier ces désagréments. M. LEROY évoque avoir été prévenu deux semaines après la survenue d'un évènement similaire à la fin août. L'exploitant et la DRIEAT invitent les associations à les contacter immédiatement en cas de constatation de tels problèmes ou de dysfonctionnements pour une action rapide.

Mme LOPEZ demande si des analyses ont été menées sur les terres excavées, en particulier la recherche de la présence de pyrite. M. CUDEVILLE indique que la recherche de pyrite n'a rien donné et que de nouvelles analyses ne sont pas nécessaires, car les terres excavées proviennent des couches de sols naturels du site. Elles ne sont donc pas suspectes. Les 120m<sup>3</sup> de terres polluées précédemment excavées ont été envoyées pour traitement vers le site de REP Claye-Souilly.

## 2. Accès au site : aménagement du point d'entrée et de sortie du site

Par respect des mesures compensatoires et des espèces installées dans cette zone, il n'est plus possible d'accéder au site par le sud. Lors de la CSS qui s'est tenue le 17 octobre 2018, la solution d'accès alternative n° 2 (évitant le giratoire de l'entrée de la commune de Villenoy) avait été validée. Par conséquent, l'entrée du site se fera par le calvaire de Villenoy, comme il était prévu initialement puisque la commune a refusé la proposition d'optimisation. La sortie aménagée sera bientôt mise en service, après la pose des panneaux de signalisation. M. GIULIANOTTI exprime son inquiétude sur cette sortie du site qu'il estime dangereuse et accidentogène. Il lui est indiqué que la voie d'accélération mesure un peu plus de 100 m pour permettre le ralentissement des voitures et l'accélération des poids lourds, dans un espace visuellement dégagé. Cette sortie a été étudiée et validée en lien avec le conseil départemental.

Mme LOPEZ et M. GAUTRAT s'interrogent sur la réalisation d'un carrefour giratoire. M. CUDEVILLE indique qu'un giratoire, financé par TERZEO, devait être aménagé. Ce projet a finalement été refusé par la commune de Villenoy. Face à la crainte exprimée des riverains de subir des nuisances sonores, M. Raffin explique qu'une étude de bruit a été réalisée. Des micros ont été posés à proximité des maisons, des cottages et du stade de foot. Cette étude de bruit n'a pas montré d'impact pour les riverains. De ce fait, l'accès par le calvaire a été finalement retenu.

M. le sous-préfet déplore la décision prise par la commune et souligne que l'entrée officielle par le petit giratoire n'est pas idéale. M. HERVIER ajoute que ce carrefour est très emprunté. M. SARRAZIN exprime son étonnement face à cette décision finale, au vu des études préalables menées et de l'accord des différents acteurs en place (conseil départemental et commune) de retenir la solution d'accès alternative n° 2. M. RAYMOND explique que TERZEO était également surpris de ce refus. M. MACHU s'étonne des rapports entretenus entre l'exploitant et la commune. M. CUDEVILLE fait état d'échanges peu fréquents et estime que ce refus témoigne plutôt d'un rejet implicite de l'activité à venir.

Mme LOPEZ s'interroge sur l'obtention des autorisations suite à l'enquête publique. Il ressort des échanges que la solution actée par TERZEO a appelé des discussions et des inquiétudes de la part des riverains du site. Celles-ci ont donné lieu à l'élaboration des différentes optimisations alternatives proposées postérieurement à l'obtention des autorisations. Dès le début du projet, toutes les possibilités de transport ont été étudiées par l'exploitant, certaines se révélant trop compliquées à mettre en place.

M. le sous-préfet regrette que la solution alternative n'ait pas été retenue. Les membres de la CSS insistent pour qu'il appuie cette demande auprès du maire de Villenoy, absent lors de cette réunion. M. le sous-préfet accepte, il rappelle toutefois que la commune reste seule décisionnaire en la matière.

## 3. Point sur les travaux du sarcophage

M. RAFFIN effectue un rappel de l'historique des interventions menées pour permettre la prise en charge de cette pollution, qui n'est pas du fait de TERZEO, la phase 1 consistant en la maîtrise des entrées d'eau. Aucune entrée d'eau n'a été relevée depuis la pose de la bâche d'étanchéité. Le pompage et le traitement des eaux ont été réalisés à l'aide de 9 pompes fonctionnant en automatisation entre février et juin 2022.

Concernant les remontées du niveau d'eau dans le sarcophage, M. MACHU souhaite savoir si ce phénomène se manifeste encore. M. RAFFIN indique que depuis que le sarcophage est étanche, suite à la pose de la bâche, non seulement il n'y a plus de remontée d'eau, mais il a bien été constaté que le niveau dans le sarcophage a diminué. En revanche, on note un réel ralentissement du pompage, car les eaux résiduelles sont beaucoup plus difficiles à extraire du fait de la très faible porosité de boues historiquement entreposées depuis plus de 20 ans. Cela a pour conséquence la mise en route des pompes très fréquentes et pour des durées très courtes. L'eau traitée sur place est ensuite réintroduite sur le site par infiltration, un petit bassin est aménagé à cet effet.

Mme LOPEZ se demande si le contrôle des eaux traitées se limite à l'arsenic. M. RAFFIN indique que les contrôles sont effectués sur tous les polluants et conformément à la loi sur l'eau. Le volume d'eau pompé sur la période précitée est estimé à environ 100m<sup>3</sup>.

La phase 2 de la dépollution du sarcophage permettra de qualifier les terres par lots, avant évacuation des lots pollués en filière spécialisée et traitement des eaux résiduaires ou lixiviats toujours in situ. Le terrassement de terres désaturées (hors d'eau) permettra de décompacter le sol et aura pour conséquence de faciliter le pompage des lixiviats résiduels. La demande officielle de démarrage de cette phase auprès du nouveau propriétaire des terrains et de Téréos (propriétaire des déchets) est en cours. L'ensemble de l'opération devrait prendre entre 12 à 18 mois. Aucune crainte de retard à ce stade, le protocole étant suivi, sans alerte particulière de la part de Téréos.

M. GIULIANOTTI s'inquiète de la destination des terres terrassées. M. RAFFIN précise que les terres impactées seront envoyées pour traitement et/ou stockage dans la filière adaptée, en externe ou chez TERZEO, dans la limite des seuils autorisés et donc en fonction des polluants identifiés.

Lorsque la dépollution du sarcophage sera achevée, M. HERVIER s'interroge sur le devenir de la zone. M. CUDEVILLE indique que cet espace sera aménagé, en lien avec la LPO, afin de créer une zone de compensation. Il n'est pas question de laisser une importante cavité qui pourrait se remplir d'eau. Il est prévu de remblayer cet espace et d'y réaliser une zone de lande.

M. le sous-préfet demande des précisions en termes calendaires pour la première étape de cette phase 2. M. CUDEVILLE indique que le plan de maillage des terres est prévu durant le 1er trimestre 2024 pour une action dans la foulée. L'ensemble de la phase 2 devrait être achevé, au plus tard, à la mi-2025.

Les piézomètres présents dans le sarcophage a relevé une importante baisse d'eau entre février et mai 2023 en l'absence de pompage, ce qui révèle l'existence d'une fuite. M. GIULIANOTTI s'interroge sur le volume d'eau que représente cette fuite. M. RAFFIN indique ne pas avoir de chiffres en l'absence de connaissances sur la porosité du volume de vide dans les matières. Le bureau d'études BURGEAP a estimé que l'ensemble du sarcophage devait représenter un volume de 600 m<sup>3</sup> d'eau. Des précisions sur ce point pourront être données lors des opérations de terrassement à venir.

Mme LOPEZ demande à disposer des résultats d'analyse des eaux du sarcophage. Les analyses transmises à la DRIEAT sont mises à disposition pour consultation.

M. CHAMBOND demande des précisions sur l'évolution de la nappe polluée du sarcophage, parce que celle-ci n'est plus mentionnée dans la présentation. M. RAFFIN explique que faute d'éléments nouveaux, ce document n'a pas été ajouté à la présentation. M. CUDEVILLE précise que la première phase de terrassement visera à décompacter les terres sur une profondeur de 3,50 mètres. Cette action permettra de retrouver la couche humide, qui facilitera le pompage des lixiviats restants.

#### 4. Mesures compensatoires réalisées en 2023

Les principales actions menées cette année étaient essentiellement liées à de l'entretien visant à éliminer les végétaux ligneux et à maîtriser les espèces invasives. Des déplacements assez conséquents d'espèces ont été constatés du bassin 6/7 vers les espaces de compensation. La végétalisation des pourtours et des îlots du lac a permis d'attirer de nouvelles espèces d'oiseaux, de mammifères et de batraciens. La reproduction de plusieurs espèces remarquables est également soulignée.

Concernant le maintien du volume d'eau du lac, M. GAUTRAT demande si l'exploitant a eu besoin d'un apport d'eau extérieur par pompage dans le canal de l'Ourcq. M. CUDEVILLE répond par la négative, les pluies d'été ayant été suffisantes. Le forage dans la nappe phréatique est en cours, à ce stade. M. RAFFIN ajoute que le lac a toujours du mal à se remplir seul puisque la légère déclivité prévue pour son remplissage n'a pas été retenue par le CNPN.

M. GIULIANOTTI exprime ses doutes quant à la véracité de l'observation de nouvelles espèces sur le site. M. CUDEVILLE lui précise que les constatations ont été faites par un écologue et transmises à la DRIEAT. La mise en place d'un piège photographique a également aidé à identifier les nouveaux venus.

## 5. Découverte d'un engin explosif

Une bombe allemande de la seconde guerre mondiale a été découverte le 9 juin 2023, dans une digue en sable située entre deux bassins en profondeur. L'engin de 200 kg, issue du bombardement de l'aérodrome en mai 1940, a été détruit sur place dans la journée, sans avoir besoin de mettre en place l'évacuation des populations. Il est précisé que la zone à risque sera surveillée, même si la probabilité d'y découvrir un nouvel engin explosif reste faible.

## 6. Échanges/ questions diverses

Le sujet des intrusions et des vols sur le site est évoqué: Les vols sont quasiment quotidiens, en particulier au niveau du carburant et du matériel. Ainsi, deux engins de compactage ont été dérobés à destination de la Pologne et ont pu être récupérés par la gendarmerie, avant leur sortie du territoire. Le trafic des engins de chantier est important. Un gardiennage 24H/24H sera effectif à partir du mois de novembre 2023.

De manière globale, aucun prélèvement d'eau dans le canal de l'Ourcq n'a été nécessaire cette année. La société TERZEO bénéficie d'une autorisation de 35 000 m<sup>3</sup> pour une durée de 6 mois. Ce volume est largement supérieur aux besoins du site. La société loue une emprise et paie le volume d'eau consommé à la ville de Paris.

Conformément à l'engagement pris l'année dernière, de nouveaux forages de piézomètres sont prévus, les PZ7 et PZ8 seront mis en service avant la fin 2023. Le PZ1 bis, qui doit remplacer le PZ1 cassé, est en cours de forage. Ces différents piézomètres seront prélevés et analysés. Mme LOPEZ demande à pouvoir prendre connaissance des résultats d'analyse des piézomètres. M. RAFFIN indique que l'exploitant n'est pas tenu de le faire avant le démarrage de l'exploitation. Mme COURET s'engage à vérifier que la DRIEAT dispose des analyses transmises par Téréos pour les piézomètres restant à leur charge.

Mme LOPEZ exprime le souhait de voir l'installation de deux piézomètres en aval du site au niveau des captages d'eau. M. CUDEVILLE indique que les PZ7 et PZ8 sont prévus à cet effet. Mme LOPEZ insiste pour que soit posé deux piézomètres supplémentaires et souhaite que sa requête soit notée par l'ARS. Mme COURET prend acte de cette demande d'ajout d'une instrumentation hors du site. Mme SERVAIN prend la parole pour indiquer que les implantations ont été actées en lien avec l'hydrogéologue en charge du site. Elle s'engage à revérifier ces informations. M. le sous-préfet acte l'attente des informations qui seront transmises par l'ARS sur ce point.

Mme LOPEZ demande aux services de la DRIEAT à pouvoir consulter le dossier de la société TERZEO dans leurs locaux. Cette démarche est possible. Il est demandé à Mme LOPEZ des précisions sur les points qu'elle souhaiterait consulter, pour une bonne préparation des documents.

M. le sous-préfet s'inquiète des possibles retards de travaux en cas de survenue de fortes précipitations cet hiver. M. CUDEVILLE l'informe que des ajustements avec glissements calendaires sont possibles en cas de conditions météorologiques défavorables.

À l'issue des débats, M. le sous-préfet remercie les représentants de la société TERZEO pour la qualité de la présentation et la clarté des réponses apportées lors des échanges, puis lève la séance.

Le sous-préfet,



Nicolas HONORE

